

La lettre de l'APPCM



Lettre bimestrielle de l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers

Le mot du Président



Les chambres de métiers ont 80 ans



→ Jean-Pierre Raffarin lors du 80^{ème} anniversaire des chambres de métiers et de l'artisanat.

Une page s'est tournée avec la fin de l'année 2005 qui était aussi l'année des 80 ans des chambres de métiers et de l'artisanat, commémorés en présence de Jean-Pierre Raffarin. C'est en effet, le 26 juillet 1925 que le ministre Courtier a fait voter une loi créant les chambres de métiers.

Dans son texte, le législateur entend « donner aux professions des organes leur permettant d'exprimer officiellement leur avis sur les sujets qui les concernent ». Les chambres de métiers sont, « auprès des pouvoirs publics, les organes représentatifs des intérêts généraux des artisans dans leur circonscription ».

Il s'agit alors simplement d'organiser un secteur non structuré et de fournir une tribune à des entrepreneurs qui n'avaient aucun endroit pour s'exprimer. Par la suite, les chambres ont été chargées de l'immatriculation des entreprises artisanales au répertoire des métiers et de la formation des apprentis, qui implique l'ouverture des premiers CFA. Au fur et à mesure de l'évolution des entreprises et de leurs besoins, les

chambres de métiers et de l'artisanat se sont toujours adaptées : création de services économiques, implication dans la formation continue... L'histoire s'accélère avec la loi du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique, celle du 13 juillet 2005 et enfin les ordonnances du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises. Ces dernières années de revendications du réseau des chambres portent leurs fruits et les artisans obtiennent par exemple un statut pour les conjoints collaborateurs.

Ces avancées sont la preuve du dynamisme de l'artisanat et de sa volonté d'anticiper sur l'avenir pour penser l'artisanat du futur.

Ces rappels nous éclairent sur des questions que certains se posent encore sur « la nécessité des réseaux consulaires et leur diversité ». Les missions et les bases contenues dans ces textes officiels s'avèrent toujours aussi pertinents et d'actualité aujourd'hui. Ils réaffirment le rôle indispensable des chambres de métiers et de l'artisanat.

Alain Griset

Sommaire

Hall virtuel

→ Les services des CMA bientôt disponibles sur le web

2

Campagne de prévention contre les discriminations

→ Ensemble, ils ont gagné

3



Tribune

→ Didier Brard, Président de la CMA de Seine-Maritime

3

Environnement

→ Partenariat renforcé entre l'ADEME et l'APPCM

4

Les actions de l'APPCM

→ Séminaire « Parité-égalité »
→ Les enjeux de la VAE

4

Artiscope en tournée



Du 3 novembre au 31 décembre 2005, un semi-remorque transportant une exposition pédagogique de

60 m² circulait d'un établissement scolaire à l'autre à travers toute la France. La tournée s'est achevée sur l'esplanade de la Cité des sciences et de l'industrie à Paris. La scénographie ludique et interactive a permis à des centaines de collégiens de 4^e et de 3^e de découvrir et de se familiariser avec les secteurs de la mode, de la musique, du sport, de l'alimentaire, de la mécanique et de la décoration.

Remise de neuf passeports sans frontières

Lors du forum des solidarités Nord-Sud, le 2 décembre 2005, André Bendano, Président de la CMA des Bouches-du-Rhône a remis au nom du Président de



l'APCM, Alain Griset, les premiers passeports des artisans sans frontières. En effet, le réseau français des CMA a décidé, avec le

Cosame, de reconnaître le savoir-faire, l'esprit d'ouverture et de solidarité des artisans qui mettent leurs compétences au service du développement de l'artisanat en Asie, en Afrique, en Amérique latine, en Méditerranée ou encore en Europe de l'Est.

L'artisanat vu par la chaîne Demain

La chaîne Demain a proposé des témoignages sur la création-reprise d'entreprise dans son émission « Si on changeait » diffusée au cours du mois de décembre. Des salariés de grandes entreprises ont évoqué la raison pour laquelle ils ont souhaité se remettre en question et changer de vie en créant une entreprise de plomberie ou en suivant un CAP de boulangerie pour reprendre une boutique.

Hall virtuel

Les services des CMA bientôt disponibles sur le Web

Les artisans pourront bientôt être suivis avec leur « e-dossier » par les chambres de métiers et de l'artisanat. La création d'un hall virtuel facilitera et accélérera les échanges liés au suivi et au développement de leur entreprise.

La mise en place du hall virtuel par l'APCM et son groupe de travail, constitué de vingt-huit chambres, repose sur trois principes : la nécessité que les chambres répondent mieux aux attentes des entreprises, la volonté pour cela de faciliter l'accès au service et enfin le souhait d'en améliorer la qualité de suivi qui repose bien souvent sur la vitesse de traitement. Il ne s'agissait pourtant pas de traiter la question des formalités en ligne, ni de réaliser un portail national, mais de travailler à la dématérialisation du fondement même du métier des agents des chambres de métiers et de l'artisanat : l'accompagnement des entreprises à tous les stades de leur évolution. Même si, à l'évidence, le hall virtuel s'adresse prioritairement aux entreprises (patrons, conjoints collaborateurs, salariés), porteurs de projets et apprentis, les populations ciblées se regroupent en deux catégories :

- les internautes anonymes ayant accès au service grand public d'un site de chambre,
 - les usagers inscrits au sein du hall virtuel et disposant d'un code d'accès.
- Le travail mené par le comité de pilotage sur la mise en place d'outils et de processus d'accompagnement distants a conduit à retenir un bouquet de services de 28 outils regroupés dans les 5 modules suivants :
- création/reprise et suivi d'entreprises : guide pratique, formalisation du projet...
 - répertoire des métiers : statistiques, cartographie...
 - formation pour les chefs d'entreprises et leurs salariés : offres de formation, inscription en ligne...
 - apprentissage : présentation des métiers préparés en apprentissage, formulaires d'inscription en ligne...
 - emploi : diffusion d'offres et de demandes.

Cet outil mutualisé devrait permettre de mieux entourer les acteurs de la vie économique et d'améliorer le service rendu aux artisans !



Prévention contre les discriminations

Ensemble ils ont gagné

A l'initiative de l'APCM et avec l'appui du FASILD (Fonds d'action et de soutien à l'intégration et à la lutte contre les discriminations) et de la DPM (Directions de la population et des migrations), des outils de communication ont été créés pour permettre aux chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) de sensibiliser les chefs d'entreprise aux effets négatifs de la discrimination raciale. Objectif : promouvoir des pratiques de recrutement basées sur des critères de compétence et de qualification professionnelle.

Contrairement à la loi, les discriminations en matière d'apprentissage et d'emploi sont de surcroît néfastes pour le développement économique des entreprises. D'une part, les actes discriminatoires écartent des jeunes de l'apprentissage et les privent de voies de qualification professionnelle, augmentant ainsi leurs risques de marginalisation. D'autre part, un grand nombre d'artisans ont plus de 55 ans et leurs entreprises ne peuvent se priver de salariés jeunes et motivés pour renouveler leurs compétences, assurer leur développement et préparer leur succession. De plus, les entreprises de l'artisanat embauchent chaque année jusqu'à cent mille personnes et forment cent soixante mille apprentis. Il faut donc répondre aux

besoins de main-d'œuvre du secteur et permettre l'accès du plus grand nombre de jeunes à ces emplois. Pour mobiliser son réseau et créer une prise de conscience collective, l'APCM a associé sept chambres (Alpes-de-Haute-Provence, Aube, Corse-du-Sud, Lot-et-Garonne, Nord, Tarn-et-Garonne, Val-de-Marne) au travail de création de la campagne de communication basée sur une approche préventive des discriminations.

Cette campagne renforcera l'action de sensibilisation et d'information des services des chambres auprès des chefs d'entreprises artisanales. La plaquette met en vis-à-vis les bonnes pratiques en matière de recrutement et de gestion des ressources humaines et les motivations de la jeunesse pour ce choix de métier.

Quarante-sept chambres de métiers et de l'artisanat ont désigné des correspondants « prévention des discriminations » qui feront vivre cette campagne, déclinée sous forme d'affiches, de plaquettes et d'insertions dans la presse.



L'action de l'APCM dans ce domaine a démarré en 1999 par la signature d'un accord cadre avec le Fonds d'Action et de Soutien à l'Intégration et à la Lutte contre les Discriminations (FASILD) et avec la Direction de la Population et des Migrations (DPM). Accord déjà renouvelé

en 2003. Entre-temps la loi relative à la lutte contre les discriminations de novembre 2001 est venue confirmer les objectifs de l'Etat et des pouvoirs publics. La démarche de l'APCM aboutit aujourd'hui à une campagne nationale de sensibilisation contre les discriminations raciales.



Didier Brard

Président de la chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime et Président de la commission des affaires générales de l'APCM.

Quelle est la situation du financement des CFA et donc de l'apprentissage ?

L'artisanat est le secteur économique le plus impliqué dans la formation des jeunes et compte à lui seul 45 % des apprentis. Paradoxalement, il est aussi le parent pauvre du financement de l'apprentissage : il ne perçoit que 3 % de la collecte de la taxe d'apprentissage (TA). Et la contribution financière de la TA aux ressources de nos CFA s'amenuise sans cesse. La région a fait un effort indénié. Mais sa contribution évolue comme les effectifs. Nos CFA redoublent de vigilance dans leur gestion, et d'initiatives pour valoriser nos métiers et attirer les jeunes.

Un apprenti haut-normand perçoit moins de taxe que son homologue d'Île-de-France. Comment, dans ces conditions, nos CFA peuvent-ils assurer les meilleures conditions de formation possibles ?

Quelle sera la démarche de contrôle de la qualification professionnelle de la commission ?

Aujourd'hui, tous les métiers de l'artisanat reposent sur la maîtrise d'un savoir-faire. La qualification professionnelle est la réponse à cette expertise car : d'une part, c'est la reconnaissance par les pairs, d'autre part, cette qualification constitue un gage de qualité et de sécurité pour le consommateur. Il est donc nécessaire que le niveau de compétences de chaque artisan soit certifié. Les CMA ont un rôle prépondérant à jouer : par la mise en place d'une carte d'identification de l'artisanat, mais également par la promotion des titres du secteur des métiers que ce soit grâce à la formation ou à la VAE.

Les actions... APCM

Séminaire « parité-égalité »

L'APCM a réuni le 15 décembre dernier les correspondants « parité-égalité » des chambres de métiers et de l'artisanat chargés de coordonner les actions en faveur de la parité et de la mixité dans l'artisanat.

Les témoignages échangés au cours des ateliers ont permis d'aborder les thématiques suivantes : nécessité d'un choix de statut pour le conjoint collaborateur, intérêt de la mixité dans tous les métiers de l'artisanat, création reprise d'entreprise par les femmes.

Les enjeux de la VAE

Inciter les organisations professionnelles à promouvoir auprès de leurs salariés la validation des acquis de l'expérience, faire connaître la démarche de VAE mise en place par l'APCM et le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat pour rendre accessibles les titres de l'artisanat, tels étaient les objectifs de la rencontre qui s'est tenue le 1^{er} décembre dernier. Cent vingt personnes étaient présentes parmi lesquelles les représentants des professions, du ministère du Travail, des syndicats de salariés qui ont pu débattre avec les représentants des chambres de métiers et de l'artisanat des enjeux de la VAE.

Le chiffre... 5

La Semaine nationale de l'artisanat (SNA) fête ses 5 ans d'existence. La cinquième édition organisée du 17 au 24 mars 2006 par l'APCM avec le concours de l'UPA aura pour thème : « les femmes : un atout pour l'artisanat ». Cette manifestation est destinée à promouvoir l'artisanat sous toutes ses formes auprès du grand public : présentation des savoirs-faire, des métiers, des filières de formation...

Impulsions actions



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Assemblée Permanente

Relations institutionnelles

L'APCM récompensée !

L'APCM a reçu le 5^{ème} prix du trophée des relations institutionnelles mention « fédération » attribué par Spin Partners et la Revue Parlementaire. En effet, un état des lieux des relations institutionnelles des organismes professionnels, mené auprès des parlementaires, a mis en avant le travail accompli par l'APCM auprès des sénateurs et députés et a ainsi permis de récompenser l'APCM. Ce résultat est à souligner car, nommée pour la première fois, l'APCM s'est classée d'emblée cin-



Bernard Veuet/Arcebor

quième sur dix. Ce prix, s'il n'en demeure pas moins logique car l'une des principales missions d'une fédération ou d'une chambre consulaire consiste à promouvoir les intérêts de ses membres auprès des pouvoirs publics, marque le dynamisme et le nouvel état d'esprit qui anime les artisans pour défendre leurs valeurs : liberté, innovation, dynamisme...

Environnement

L'ADEME et l'APCM renforcent leur partenariat

Fort du succès d'un premier accord signé il y a cinq ans, Michèle Pappalardo, Présidente de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et Alain Griset, Président de l'Assemblée permanente des chambres de métiers, réaffirment leur collaboration en signant un nouvel accord-cadre d'une durée de trois ans. L'ADEME et l'APCM sont fortement impliquées dans les problématiques environnementales des entreprises. Leurs moyens et leurs intérêts respectifs sont complémentaires. Ce nouvel accord, signé le 14 décembre 2005, a pour objectif d'inciter les entreprises artisanales à réduire leurs impacts sur l'environnement et à améliorer leur maîtrise de l'énergie. Ainsi, si le recrutement de chargés de mission au sein des chambres de métiers et



APCM Rioufol

de l'artisanat est maintenu, de nouveaux projets de collaborations sont retenus tels que la maîtrise de l'énergie (achat groupé d'énergie...), la reconnaissance des entreprises ayant engagé des démarches de management environnementales ou encore l'expérimentation d'achats éco-responsables dans les chambres de métiers et de l'artisanat.

Concours

« Entreprendre en zone franche urbaine »

L'APCM est partenaire depuis sa première édition du concours « Entreprendre en zone franche urbaine », initié par l'association « Entreprendre, ville et quartiers » et dont les récompenses ont été décernées le 6 décembre dernier à l'Assemblée nationale. Deux chefs d'entreprise artisanale ont été récompensés pour leur volonté de croire aux

potentialités économiques des zones franches urbaines : Céline Brasse, jeune femme de 22 ans qui a repris un pressing, dans la catégorie « femmes chefs d'entreprise » ; et Marc Teissier, 43 ans, qui s'est vu primé dans la catégorie « entreprises en activité » pour son entreprise de construction, montage et vente de motos.



La Lettre de l'APCM • Bimestrielle • Directeur de la publication : Alain Griset • Rédacteur en chef : François Moutot • Secrétariat de rédaction : Céline Rioufol-Vasselle • APCM - 12, av. Marceau - 75008 Paris - Tél. : 01 44 43 10 00 - www.apcm.com • Diffusion : Loïc Langlo (langlo@apcm.fr) Tél. : 01 44 43 10 18 - Fax : 01 44 43 10 46 • Tirage : 4 500 exemplaires • Editeur : Edimétiers - Tél. : 01 42 74 28 78 • Création Graphique : Christophe Brugère • Impression : Edips Imprimeurs • Abonnement annuel (6 numéros) : 15 euros

Numéro commun d'appel des chambres de métiers et de l'artisanat : 0825 36 36 36